

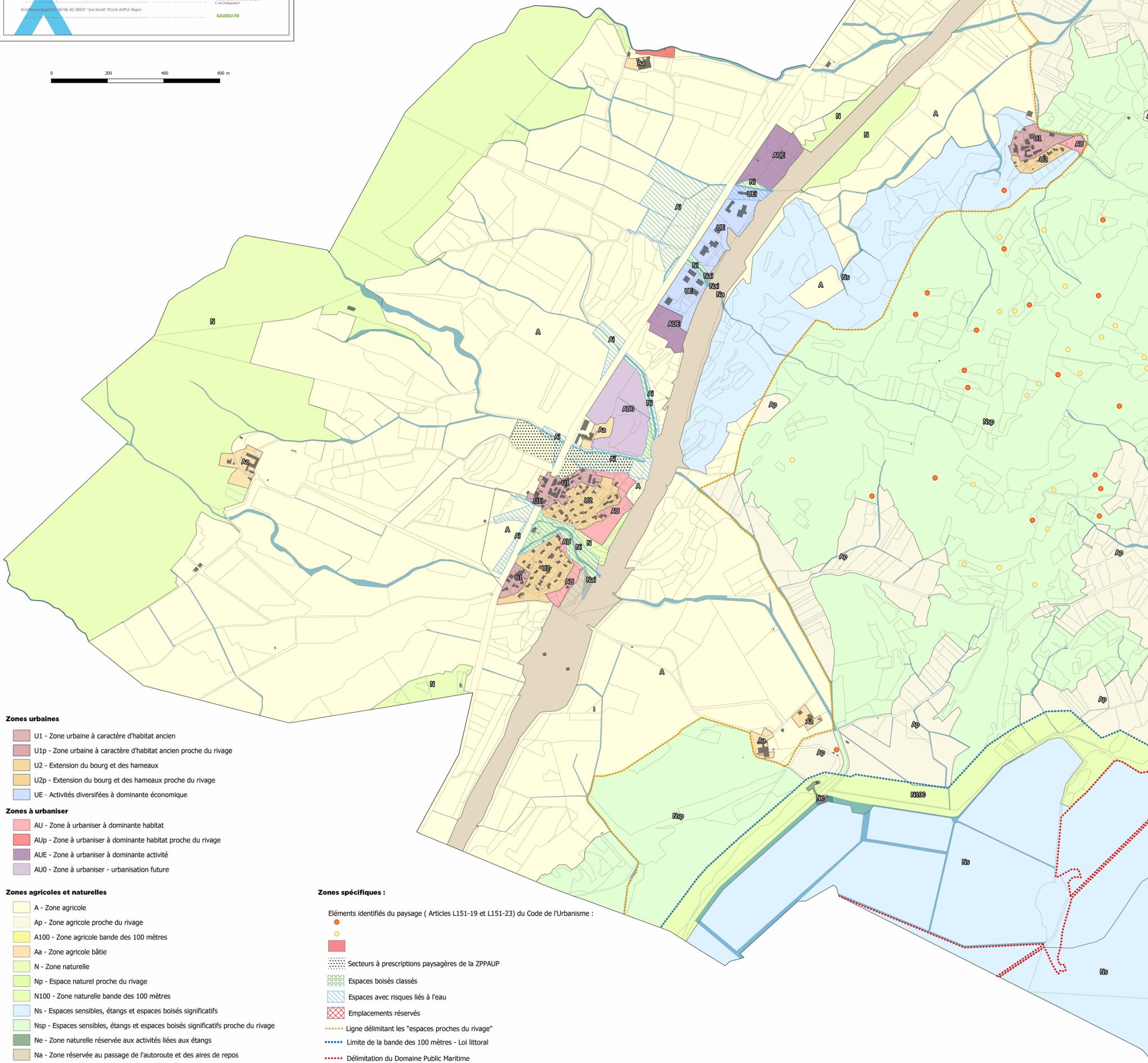
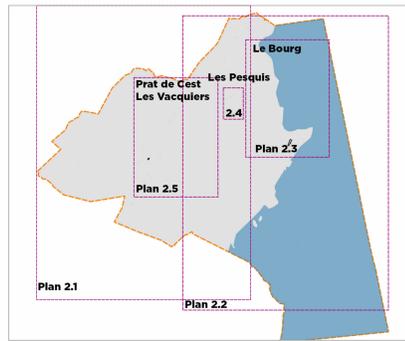
1ère Modification du Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE OUEST APRES MODIFICATION DU PLU

Date(s)	Nature des modifications	Destinataire	Vérifié	Ind.
06/2020	CREATION	CB	AYVA	a

2.1

BAGES LE :
SIGNATURE :
GAXIEU
BZ-08507
GAXIEU.FR



- Zones urbaines**
- U1 - Zone urbaine à caractère d'habitat ancien
 - U1p - Zone urbaine à caractère d'habitat ancien proche du rivage
 - U2 - Extension du bourg et des hameaux
 - U2p - Extension du bourg et des hameaux proche du rivage
 - UE - Activités diversifiées à dominante économique

- Zones à urbaniser**
- AU - Zone à urbaniser à dominante habitat
 - AUp - Zone à urbaniser à dominante habitat proche du rivage
 - AUE - Zone à urbaniser à dominante activité
 - AU0 - Zone à urbaniser - urbanisation future

- Zones agricoles et naturelles**
- A - Zone agricole
 - Ap - Zone agricole proche du rivage
 - A100 - Zone agricole bande des 100 mètres
 - Aa - Zone agricole bâtie
 - N - Zone naturelle
 - Np - Espace naturel proche du rivage
 - N100 - Zone naturelle bande des 100 mètres
 - Ns - Espaces sensibles, étangs et espaces boisés significatifs
 - Nsp - Espaces sensibles, étangs et espaces boisés significatifs proche du rivage
 - Ne - Zone naturelle réservée aux activités liées aux étangs
 - Na - Zone réservée au passage de l'autoroute et des aires de repos

- Zones spécifiques :**
- Eléments Identifiés du paysage (Articles L151-19 et L151-23) du Code de l'Urbanisme :
 - Secteurs à prescriptions paysagères de la ZPPAUP
 - Espaces boisés classés
 - Espaces avec risques liés à l'eau
 - Emplacements réservés
 - Ligne délimitant les "espaces proches du rivage"
 - Limite de la bande des 100 mètres - Loi littoral
 - Délimitation du Domaine Public Maritime

N° ER	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	SUPERFICIE APPROXIMATIVE	BENEFICIAIRE
1	Route Départementale 105 recalibrage	307 m²	Département
2	Élargissement et Aménagement du chemin entre la rue de la Tranche et la rue du Puits RD 105 Départementale	1495 m²	Département
3	Aménagement d'un parc public	3056 m²	Commune
4	PIG Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	36.20 hectares	SNCF Réseau